

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le seize janvier par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Youcef TERZI.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Stéphane LOZDOWSKI, Sébastien GERARD (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

Carolyn ENGEL-GAUTIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du travail sur l'étude des boisements de STLE
 2. Labellisation de la commune « Territoire Engagé pour la Nature »
 3. Signature d'une convention pour l'étude et la protection des hirondelles
 4. Attribution du marché concernant l'achat et la pose de mobilier pour la médiathèque Ti Lutig
 5. Demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne pour l'achat de mobilier, de collections, matériels informatiques et réalisation de la signalétique intérieure de la médiathèque Ti Lutig
 6. Convention avec le SDEF pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment de Ti Glas
 7. Demande de subvention au titre de la DETR et DSIL 2025 pour la pose d'une chaudière à granulés de bois à l'école maternelle François-Marie Luzel
 8. Solidarité avec la population de Mayotte
 9. Motions :
 - a. Soutien à l'UBO
 - b. Protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions
 - c. Soutien à la Fédération départementale Ti ar Gouren
 10. Questions diverses
 11. Rapport des commissions
-

- Mme le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance. Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER est nommée secrétaire de séance.
- Mme le Maire soumet le Procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2024 au vote de l'assemblée. En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Mme Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit d'une demande de subvention auprès de la DRAC concernant le mobilier, l'informatique, les collections et la signalétique intérieure de la médiathèque Ti Lutig, en complément de la délibération adoptée lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2024. L'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Présentation du travail sur l'étude des boisements de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner par M. Thomas Queffelec

M. Thomas Queffelec a réalisé un stage de Master 2 au sein des services de la commune, du 15 avril au 28 juin 2025.

Il présente les résultats de son travail concernant l'histoire des boisements sur le territoire communal, dont la synthèse est disponible à l'accueil de la Mairie. Il explique l'évolution des paysages provoquée par la destruction de nombreux talus à plusieurs périodes de l'histoire de la commune et souligne que ces différentes évolutions des paysages ont aussi amené des modifications dans les relations sociales et les modes de vie.

Les membres du Conseil Municipal félicitent Thomas Queffelec pour la qualité de son travail et le remercient pour sa présentation.

M. Josselin BOIREAU précise que Thomas Queffelec a également travaillé sur l'évolution des vergers, des hameaux, sur les évolutions historiques, avec un travail titanesque et remarquable. Ce type de travail est très rare. Il permet à la commission de se projeter sur de futures actions.

OBJET : Engagement de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner dans le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) issu du plan national « Biodiversité – Tous vivants ! », CODE 2501_01

Rapporteur : M. Josselin BOIREAU

Mme le Maire présente le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) issu du plan national « Biodiversité - Tous Vivants ! » et conforté dans la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 du Ministère de la Transition écologique, qui souhaite :

- Inciter un maximum de collectivités territoriales à agir concrètement sur les causes de l'érosion de la biodiversité, prendre la mesure de leurs impacts et contribuer à les réduire,
- Sensibiliser les citoyens, faire de la biodiversité un marqueur de la qualité de vie d'un territoire pour ses habitants.

« Territoires engagés pour la nature » (TEN) est un dispositif destiné à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités dans une démarche d'engagement de leur territoire en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Les TEN bénéficient d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et l'intégration au sein d'un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d'expérience des autres TEN bretons et nationaux). Par ailleurs, ils ont accès, comme les autres territoires bretons qui le souhaitent, aux animations et à l'accompagnement déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.

C'est une initiative conjointe du ministère de la Transition écologique et de Régions de France à laquelle l'Office Français de la biodiversité (OFB) et les Agences de l'eau contribuent activement.

Le programme TEN s'appuie sur les évolutions structurantes issues de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et des dernières lois de réforme territoriale : stratégies régionales de la biodiversité (SRB), schémas régionaux d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET), animation des Comités régionaux de la biodiversité (CRB).

La Région est devenue chef de file « biodiversité », échelon pivot dans l'action publique entre l'échelon national et celui des collectivités.

Cette initiative est déployée en Bretagne par un collectif régional composé de l'État (représenté par la DREAL Bretagne), l'OFB, la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives. Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional. L'Agence Bretonne de la Biodiversité a pour mission d'organiser, en partenariat avec le collectif régional, l'émergence, la reconnaissance, et la valorisation des territoires qui se lancent dans cette démarche.

Cette reconnaissance valorise des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 3 axes principaux :

- Agir pour la biodiversité
- Connaître, informer, éduquer
- Valoriser la biodiversité

La Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a souhaité candidater au dispositif TEN pour la période 2025-2027. En effet, les actions engagées par la Commune depuis plusieurs années répondent pleinement au enjeux et objectifs du dispositif.

Dans le cadre de la candidature de la commune, il est proposé de mettre en avant tout particulièrement les actions suivantes, que la collectivité s'engage à mettre en œuvre si sa candidature est retenue :

1. Ré-ensauvagement des cimetières : proposer un nouvel aménagement et une nouvelle gestion des cimetières de Saint-Thégonnec et de Loc-Eguiner, pour y renforcer la place de la nature tout en apportant une plus-value esthétique.

2. Poursuite de la mobilisation citoyenne : inciter les habitants et les élèves de la commune à mieux connaître et aimer la Nature
3. Intégration de la faune dans le bâti : mettre en œuvre le 1% pour la Nature dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments communaux (médiathèque) ou de la réhabilitation du bâti existant (salle des associations...), en y intégrant des aménagements favorables au Vivant tels que nichoirs, mares, passages à faune...
4. Réduction de la pollution lumineuse : mettre en œuvre des actions pour diminuer la pollution lumineuse (ex : changement des ampoules et modification des horaires de l'éclairage public, orientation des faisceaux lumineux vers le sol...) afin de favoriser la trame noire au bénéfice des espèces nocturnes telles que chauve-souris et chouettes
5. Mieux connaître les boisements de la commune : réalisation d'un état des lieux et mise en place d'un programme de conservation en fonction des conclusions de l'étude
6. Restauration du parking au Lit d'Eau : réensauvager et redonner un aspect naturel à un ancien parking de 1000 m² situé à Loc-Eguiner Saint-Thégonnec.

La commission Environnement a validé l'ensemble du dossier de candidature.

Mme le Maire souligne que ce label contribuera à reconnaître le travail important réalisé par la commune en faveur de la biodiversité et participera à l'attractivité du territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité :**
 - **d'être candidate au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »**
 - **de s'engager à mettre en œuvre les 6 actions mises en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature »**
- **Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.**

OBJET : Signature d'une convention pour l'étude et la protection des hirondelles, CODE 2501_02

Rapporteur : M. Josselin BOIREAU

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Bretagne a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité sur le territoire de la région. Pour mener à bien ses actions en faveur de la nature et de la biodiversité, les domaines d'intervention de la LPO Bretagne sont : la connaissance, l'expertise et la recherche ; la protection, la conservation et la défense ; la gestion et la reconquête ; l'éducation et la valorisation.

L'association contribue à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité en proposant toutes actions qui leur seraient favorables.

Les suivis menés ces dernières années ont montré que les populations d'hirondelles et de martinets accusent un déclin important. Face à ce constat alarmant, la LPO souhaite agir en faveur de ces espèces qui nichent à proximité immédiate de l'Homme, en proposant aux collectivités de participer à la sauvegarde de ces oiseaux :

- Par la préservation active de leurs sites de nidification
- En adaptant de nouveaux sites pour faciliter le développement des colonies existantes

- En sensibilisant la population à la préservation de ces espèces et de la biodiversité en général

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner mène d'ores et déjà plusieurs actions correspondant aux objectifs indiqués ci-dessus.

Mme le Maire propose à l'assemblée de signer une convention avec la LPO pour une période de 3 ans, de 2025 à 2027, afin de poursuivre et de développer ces actions. En signant la convention, la Commune s'engage à mettre en place les actions listées à l'article 1 de la convention ci-jointe, dont la plupart sont déjà réalisées à l'échelle de la commune. Il s'agira notamment de ne pas détruire les nids d'hirondelle et d'installer des nichoirs.

Financièrement, le seul engagement de la commune consiste à installer 10 nichoirs à hirondelles ou martinets (espèces anthropiques qui vivent dans les bâtiments) en 3 ans.

La LPO s'engage de son côté à mettre à disposition son personnel et son ingénierie, avec des actions de médiation et de sensibilisation. La commune définira les actions qu'elle souhaite, avec un nombre maximum de jours réservés pour la commune.

Mme Françoise GALLOU précise que ces animations devraient avoir du succès car les animations avec l'association Au Fil Du Queffleuth (AFDQ) fonctionnent très bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention pour 3 ans (2025-2027) entre la commune et la LPO Bretagne, pour l'étude et la protection des hirondelles.

OBJET : Attribution des marchés concernant la fourniture et pose de mobiliers pour la médiathèque Ti Lutig, CODE 2501_03

Rapporteur : Mme Emilie MESSAGER

Dans la perspective de l'ouverture de la nouvelle médiathèque Ti Lutig prévue en juin 2025, des marchés ont été lancés concernant la fourniture et la pose de mobiliers.

Ils ont été lancés sous la forme adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, en allotissement (3 lots) et avec une phase de négociation pour l'ensemble des candidatures reçues et recevables. Trois entreprises ont répondu à la consultation : IDM, BCI et Ouest-Bureau. Leurs offres ont été classées par lot, selon les critères indiqués au règlement de consultation, soit : 40 % pour le prix et 60 % pour les qualités techniques.

La forme du marché est un accord-cadre à bons de commandes, forme qui permet de passer des commandes pendant la durée d'exécution du marché, dans la limite du montant HT stipulé au CCAP pour chacun des lots.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés adaptés,

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les marchés suivants et de l'autoriser ainsi à signer ces marchés :

Titulaire	LOTS	MONTANT HT Maximum
IDM – 68, avenue Camus – 44000 NANTES	Lot 1 - Mobilier spécialisé de médiathèque et d'accueil	47 000 €
BCI – 6, allée Kepler – 77420 CHAMPS-SUR-MARNE	Lot 2 – Assises (chaises, fauteuils, poufs...)	15 000 €
BCI – 6, allée Kepler – 77420 CHAMPS-SUR-MARNE	Lot 3 – Mobilier de bureau et d'animation	9 000 €
TOTAL HT		85 000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte les attributions proposées**
- **Autorise Mme le Maire à signer ainsi les marchés publics.**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC BRETAGNE, POUR L'ACHAT DE MOBILIER, MATERIELS INFORMATIQUES, SIGNALÉTIQUE ET NOUVELLES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE TI LUTIG, CODE CM2501_04

Rapporteur : Mme Emilie MESSEGER

Mme le Maire rappelle que l'ouverture de la nouvelle médiathèque Tiers-Lieu Ti Lutig est prévue en juin 2025 et que dans cette perspective, la collectivité doit procéder à la fourniture et pose de mobilier, à l'achat de matériels informatiques et de collections ainsi qu'à la réalisation de la signalétique intérieure.

Le Conseil départemental du Finistère a été sollicité pour ces investissements dans le cadre du Pacte Finistère 2025-Volet 1 suite à la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2024.

Ces opérations peuvent également être financées par la DRAC Bretagne dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la lecture publique. Aussi Mme le Maire propose de solliciter la DRAC Bretagne à hauteur de **29 500 €**, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Mobilier	70 833 €	CD29	48 500 €
Signalétique intérieure	10 833 €	DRAC Bretagne :	29 500 €
Informatique	12 500 €	Autofinancement	20 333 €
Collections	4 167 €		
TOTAL	98 333 €	TOTAL	98 333 €

Le montant global de 29 500 € sollicité auprès de la DRAC correspond à l'application des taux précisés selon la nature des dépenses et un certain nombre de critères prévus par les dispositifs.

Il est réparti comme suit :

- Mobilier et signalétique : 30 % soit une subvention sollicitée de 24 500 €
- Collections : 30 % soit 1250 €
- Informatique : 35 % soit 3750 €

Les crédits correspondant à ces dépenses d'investissement sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le projet ainsi présenté**
- **Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne pour l'achat de mobiliers, de matériels informatiques, de collections ainsi que pour la réalisation de la signalétique intérieure de la médiathèque Ti Lutig, suivant le plan de financement ci-dessus.**

Après cette délibération, Mme Emilie Messenger poursuit son exposé en proposant un point d'information sur la médiathèque. Elle indique que le chantier de construction du nouveau bâtiment sera achevé en mars et la médiathèque sera ouverte au public en juin.

La bibliothèque actuelle sera probablement fermée à partir du 1^{er} avril pour permettre l'installation du mobilier et des collections. Pendant la période de fermeture de la bibliothèque en avril et mai, des livres et documents seront disponibles au Ti Wanik. Une réflexion est par ailleurs en cours pour permettre aux usagers d'emprunter davantage de documents avant la fermeture.

Elle ajoute que le réseau des médiathèques de Morlaix Communauté est en cours de construction et qu'il sera en place pour septembre 2025. Toutes les médiathèques seront fermées une semaine en août et une semaine en septembre pour permettre la mise en place de la RFID (système d'enregistrement des documents remplaçant les codes-barres).

Mme Françoise RAOULT demande quand les animations reprendront : Mme Emilie Messenger précise qu'elles devraient reprendre en septembre 2025.

OBJET : Convention avec le SDEF pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment du Centre de l'Enfance Ti Glas, CODE 2501_05

Rapporteur : Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER

Le SDEF exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce également au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. L'article L.2224-31 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie (disposition qui figure à l'article 3 des statuts du SDEF). Ainsi, le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

Depuis le comité syndical du 18 décembre 2020, le SDEF propose également à ses membres de réaliser des audits énergétiques de leur patrimoine bâti.

Le Programme CEE ACTEE+, référencé PRO-INNO-66, porté par la FNCCR, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Suite à la réponse à l'appel à projets ACTEE+ du 05 juin 2023, le jury du programme ACTEE+ a décidé de sélectionner le projet conjoint du SDEF et du Conseil départemental du Finistère. Ce programme ACTEE+ prévoit notamment un financement pour des audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités.

Dans ce cadre, une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Il est proposé de signer une convention entre la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et le SDEF. Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m ²)	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Centre de l'Enfance	19, rue de la Gare – 29410 SAINT- THEGONNEC LOC- EGUINER	771 m ²	Article 4 : audit énergétique	OUI

Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève à 2550,00 € HT, soit 3060,00€ TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF, prix de base hors révisions. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation facturée. La participation du SDEF, estimée à 2 250,00 €, lui sera versée ensuite.

Mme le Maire précise que le bâtiment du Centre de l'Enfance a plus de 30 ans et nécessite une rénovation. L'étude va contribuer à un état des lieux sur les travaux à réaliser. Ce sera l'occasion de repenser le bâtiment et d'envisager des travaux de rénovation. Par ailleurs, Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER indique que les subventionneurs demandent en général des études. Enfin, le bâtiment est soumis au décret tertiaire qui impose une réduction des consommations d'énergie de 40 % à l'horizon 2030 (et davantage à l'horizon 2050).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le projet d'audit énergétique du Centre de l'Enfance Ti Glas.**
- **Approuve les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation estimée à 3 060,00 euros TTC.**
- **Autorise la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation facturée.**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.**

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR et DSIL 2025 pour la pose d'une chaudière à granulés de bois à l'école maternelle François Marie Luzel, CODE 2501_06

Rapporteur : Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER

En introduction, Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER rappelle que la Commune a réalisé une étude sur la création d'un réseau de chaleur partagé entre plusieurs bâtiments : Ti Glas, Restaurant scolaire, école FML maternelle et l'école du Sacré Cœur. Le Cabinet Exoceth, choisi pour réaliser cette étude, a établi un premier diagnostic pour évaluer les besoins énergétiques et a rendu le rapport en novembre. La commission Bâtiments a mené une réflexion avec l'appui de l'Agence Heol. Dans ce cadre, trois solutions ont été étudiées :

- une grosse chaudière à plaquette et une chaudière dite d'appoint à gaz
- deux chaudières à granulés de bois
- une chaudière à plaquette et une d'appoint à granulés

Deux scénarii ont été proposés : l'un avec les trois bâtiments publics, l'autre avec en plus l'école du Sacré Cœur. En outre, deux implantations ont été envisagées. Dans tous les cas, la puissance nécessaire est d'environ 300 MWh.

Pour les trois bâtiments, le pré-diagnostic énergétique indique un chiffrage de 1,2 millions d'€ pour réaliser la rénovation énergétique des bâtiments et obtenir un gain de consommation de 58 %. En effet, les bâtiments sont anciens et consomment beaucoup. Quelles que soient les solutions et d'éventuelles rénovations, le budget minimum pour l'installation d'un réseau de chaleur est estimé à 700 000 € HT. Enfin, un délai de 3 à 5 ans serait nécessaire pour la création d'un tel réseau de chaleur.

Par ailleurs, Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER indique que la chaudière de l'école FML maternelle est très ancienne car elle date de 1987. Il existe un risque important que cette chaudière tombe soudainement en panne.

Aussi, la commission Bâtiments a conclu qu'au vu du coût très important d'un réseau de chaleur, du délai que nécessiterait la mise en place de ce réseau de chaleur et au vu de l'urgence du remplacement de la chaudière de l'école, la meilleure solution est de remplacer l'actuelle chaudière par une nouvelle chaudière à granulés de bois performante, et dont l'installation peut être rapide. Ce mode de chauffage s'inscrit dans la continuité des efforts de la collectivité pour poursuivre la décarbonation des énergies utilisées dans ses bâtiments publics.

Mme le Maire estime que l'étude de faisabilité a permis de faire ces choix, en pesant les différentes solutions dans la balance, de manière pragmatique. La solution proposée lui semble être la plus opportune compte-tenu des éléments présentés en détail par Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER.

Après ces éléments introductifs, Mme le Maire expose la délibération proposée au Conseil municipal. Elle informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer des dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour l'année 2025, avant le 15 janvier.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux, et notamment des bâtiments scolaires, compte parmi les priorités de la campagne 2025 des fonds DETR et DSIL. Il est proposé de présenter une demande de subvention concernant l'installation d'une chaudière à granulés de bois à l'école maternelle publique François-Marie Luzel.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 100 000 € HT.

Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention de 80 000 € au titre de la DETR et de la DSIL, et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous, celui-ci pouvant toutefois être révisé selon les attributions de subventions.

<u>DEPENSES</u>	<u>€ HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Taux</u>	<u>€ HT</u>
Fourniture et installation d'une chaudière bois	60 000 €	DETR et/ou DSIL	80%	80 000 €
Modification et mise aux normes de la chaufferie	30 000 €	Autofinancement	20%	20 000 €
Aléas	10 000 €			
HT	100 000 €	HT	100 %	100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat suivant le plan de financement ci-dessus.

OBJET : Solidarité avec Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO, CODE 2501_07

Mme le Maire expose que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix-Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Mme le Maire propose au conseil municipal que la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 1 € / habitant de la commune, soit 3185 €.

Verser ce don de 3185 € à La Croix-Rouge Française – Unité Locale de Saint-Pol de Léon Morlaix, 10 rue Michel Bakounine, 29600 MORLAIX

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'approuver le versement d'une aide de 3185 € à la Croix Rouge au profit des habitants de l'île de Mayotte suite aux dégâts considérables engendrés par le cyclone CHIDO**
 - **D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération**
-

OBJET : Motion de soutien à l'UBO, CODE 2501_08

Mme le Maire expose que l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

L'AMF 29 a voté une motion de soutien à l'UBO, qu'elle propose de soumettre au vote des conseils municipaux.

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'adopter une motion de soutien à l'UBO, comme l'ont fait de nombreuses collectivités, dont les objectifs sont :

- D'appeler l'État à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant.
- De s'engager à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition de motion de soutien à l'UBO.

OBJET : Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions, CODE 2501_09

Mme le Maire propose à l'assemblée de voter une motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions, selon les termes suivants.

Le Conseil municipal,

Considérant que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés ;

Considérant que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

Demande aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

Demande que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible, la notion de conflit d'intérêts, pour permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et pour éviter les interprétations floues et divergentes ;

Demande que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans tous les cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général, pour le compte de la collectivité dont il est élu ;

Demande que les sanctions soient proportionnées, pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines encourues, et que les élus locaux puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés ;

Confie au Conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et des EPCI du Finistère, au Président du Sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adoption de la motion de soutien telle qu'exposée ci-dessus.

OBJET : Motion de soutien à la Fédération départementale Ti ar Gouren, CODE 2501_10

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le PNRA souhaite vendre le bâtiment où est implanté la fédération départementale Ti ar Gouren. La fédération demande à ce que cette décision soit annulée et que la Fédération soit reconnue par les institutions au niveau régional et national comme centre technique national de Gouren.

Mme Emilie MESSAGER précise que certains enfants de la commune pratiquent le gouren localement et que Ti ar Gouren rassemble un nombre très important de pratiquants.

Mme la Maire fait la lecture de la motion de soutien à Ti ar Gouren transmise par la Fédération départementale. Puis elle propose au Conseil Municipal de l'adopter.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition de motion de soutien à la Fédération départementale Ti ar Gouren.

QUESTIONS DIVERSES

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

- Vente d'un bien bâti situé au 12, cité Bellevue
- Vente d'un bien bâti situé au 45 rue de Paris
- Vente d'un bien bâti situé au 30, lotissement Menez Rouz
- Vente d'un bien non bâti situé à Menez Rouz

➤ **Devis (investissement ou entretien bâtiments) signés :**

Expertise parasitaire - Eglise	Cabinet CBB	2 208 € TTC
Remplacement embrayage	MDC Garage	730,02 € TTC
Formation autorisation conduite nacelle	CCI	1 900 € TTC

- Information sur une probable fermeture de classe maternelle à la rentrée. Un rassemblement aura lieu le 24 janvier à 12h, pour les parents, enseignants, députée, sénateur.
 - Vœux au personnel à la salle des associations le 31 janvier.
 - Remerciements de Solidarités Paysans pour la subvention de 50 € accordée par la Commune.
-

RAPPORTS DES COMMISSIONS

CCAS (Hélène Rumeur en l'absence de Martine Receveur)

- Distribution de la Banque Alimentaire
- La dernière commission du CCAS a travaillé sur le budget 2025.
- Les journées intergénérationnelles seront mises en pause cette année, faute de personnes en nombre suffisant pour s'en occuper.

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) – M. Josselin BOIREAU

➤ **TZCLD :**

- 37 personnes salariées de l'Entreprise à But d'Emploi + 5 encadrants : ces embauches suivent le rythme de ce qui était prévu, avec la cible de 60 personnes au bout des 3 ans. Cinq personnes privées d'emploi sont sur liste d'attente et les dossiers de 10 autres personnes seront bientôt étudiés.
- Le 1^{er} février à 11 h : vœux de Nevez Amzer dans la nouvelle recyclerie à la Gare sur une superficie de 1200 m². Un bâtiment en bois est en cours de construction sur la parcelle de maraîchage, avec un espace pour les salariés et un autre pour réaliser des ventes. L'ensemble des habitants et du conseil municipal sont invités à ces vœux le 1/02 à 11h.
- Le CA se réunit tous les mercredi matin. Le Comité local pour l'emploi se réunit 1 fois/trimestre, avec l'enjeu de développer des projets à l'échelle de l'agglomération.

➤ **Environnement :**

- la commission extramunicipale a travaillé sur le cimetière avec les services techniques
- 11 février : Au Fil du Queffleuth
- 19 février : animation sur le blaireau
- Le week-end 25 et 26 janvier : comptage des oiseaux de la LPO

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires – Mme Gaëlle ZANEGUY et Mme Viviane LE BIHAN

- Commission enfance/jeunesse : travail sur le budget du voyage à Paris les 17 et 18 avril pour les membres du Conseil des jeunes
- Commission restauration scolaire : travail sur le cahier des charges pour le renouvellement du marché de la restauration scolaire, préparation budgétaire

Commission Ressources Humaines et vie associative – Mme Françoise RAOULT et M. Hervé GUEVEL :

➤ **Vie Associative (Hervé GUEVEL) :**

- Commission reportée au mardi 28 janvier
- Demandes de subvention des associations à déposer jusqu'au 31 janvier
- AG à venir : Société hippique le 24/01, Trotteurs de la Penzé le 1/02, Anciens combattants le 2/02, Officiers marinières le 9/02

- **Commission RH 8 octobre (Françoise RAOULT) :** commission décalée au 28/01. Elle étudiera les assurances statutaires et un compte-rendu de la formation des agents du pôle Enfance réalisée avec Luska (postures à adopter face à des comportements difficiles ou atypiques)

Commission mixte travaux et bâtiments - Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER et M. Yvon POULIQUEN

Réunion le 7 janvier :

- Travail autour du réseau de chaleur
- Eglise : les travaux terminés dans la Nœue nord-est. Les travaux se poursuivent maintenant sur le croisillon Nord. Les échafaudages à l'intérieur au niveau de l'autel sont maintenus pour traiter les suites des infiltrations et des expertises sont en cours sur l'état parasitaire des murs et des bois affectés par les infiltrations. Les bois infectés sur les retables sont restés dans l'église, chapelle sud, dans un espace complètement fermé et isolé. Attente de ces éléments pour connaître le coût qui pourrait rester à charge de la commune, après prise en charge par les assurances et évaluation de la vétusté des pièces.

Commission culture, communication, tourisme et village étape – Mme Emilie MESSAGER et M. Patrick LE MERRER

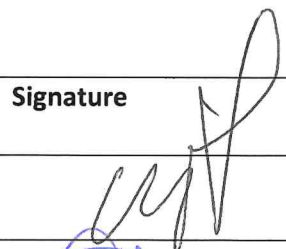
La commission a travaillé sur le Budget 2025, la programmation culturelle, la préparation du concours photo.

Commission extra-municipale Vie citoyenne (Sylvie SOVRANO-CHELLOUG) :

La commission a travaillé autour de l'appel à projet pour les projets des habitants.

L'ordre du jour étant épuré, Mme le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22h15

Affichage réglementaire fait le 29 janvier 2025.

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	Secrétaire de séance	